



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-076

Séance du 27 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt et un juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 21

Ayant pris part à la
délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Plan de Prévention des Risques d'Inondation – Bassin du Dadou – Révision : Avis

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Préfet du Tarn a prescrit par arrêté en date du 16 mars 2021 la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles concernant le Risque Inondation (PPRI) sur le bassin du Dadou. Cette révision concerne les territoires de 46 communes : Alban, Arifat, Briatexte, Brousse, Busque, Cadalen, Curvalle, Dénat, Fauch, Le Fraysse, Fréjairolles, Graulhet, Labessière-Candeil, Laboutarié, Lacaze, Lamillarié, Lasgraisnes, Lautrec, Lomers, Le Masnau-Massaguiès, Massals, Miolles, Montdragon, Montredon-Labessonnié, Mont-Roc, Mouzieys-Teulet, Orban, Parisot, Paulinet, Peyrole, Poulan-Pouzols, Puybegon, Puygouzon, Rayssac, Réalmont, Saint Gauzens, Saint Genest-de-Contest, Saint Julien-du-Puy, Saint Pierre-de-Trivisy, Saint Salvi-de-Carcavès, Sieurac, Teillet, Terre-de-Bancalié, Vabre, Vénès, Villefranche d'Albigeois.

La révision entre dans la phase de recueil des avis (des conseils municipaux, des organes délibérants des EPCI, de la Chambre d'Agriculture et du Centre Régional de la Propriété Forestière), selon l'article R 562-7 du Code de l'environnement. Ce dossier de projet de PPRI sera ensuite mis à disposition du public lors de l'enquête publique qui sera lancée après réception des avis.

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques et Organismes Associés à la révision du PPRI, la Communauté de Communes Centre Tarn a été sollicitée par courrier par la Direction Départementale des Territoires, le 22 mai 2023, pour donner son avis sur le PPRI.

Le dossier de PPRI finalisé est composé de :

- une note de présentation,
- une évaluation environnementale stratégique,
- un résumé non technique,
- un règlement,
- un dossier cartographique réglementaire.

Le risque est déterminé par le croisement entre un aléa et un enjeu, c'est-à-dire et activités pouvant être affectés par l'aléa.

L'analyse des zonages proposés conduit à formuler deux remarques au regard de l'occupation actuelle des zones impactées par le projet de PPRI et des enjeux identifiés en terme de développement économique.

Il est proposé à l'assemblée de :

- pour la Commune de Réalmont :

. prendre note de la création d'une zone bleue sur les terrains appartenant à l'Entreprise Les Moulins Associés (Minoterie BATIGNE) et demander, pour répondre au projet de développement de l'entreprise, une extension de la zone bleue sur les parties est et ouest du bâti actuel,

. prendre note de la carte des aléas et demander, au vu de l'aléa moyen, une extension de la zone bleue sur la partie sud et est des terrains appartenant à l'Entreprise VIGOUROUX afin que cette dernière puisse se développer, au regard de ses propres besoins et des surfaces nécessaires aux installations permettant une mise aux normes en terme d'incendie.

- pour la Commune de Lombers :

. demander une réduction de la zone bleue Plaine de Balmes sur les parcelles cadastrées sous les n °1298, 1296, 1299, 334, 336, 1051 - section E,

. demander une réduction de la zone rouge sur les parcelles cadastrées sous les n° 346,347, 345 et 337 - section E.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de formuler, dans le cadre de la révision du PPRI du Bassin du Dadou, les demandes susvisées.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn



La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

